

Département de la Mayenne

VILLE DE LAVAL

CONSEIL MUNICIPAL



PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU 30 JUIN 2017

N° 479

LAVAJ 

The logo for the City of Laval, featuring the word "LAVAJ" in a bold, sans-serif font, followed by a stylized red and white lion rampant.

SÉANCE ORDINAIRE

SÉANCE DU 30 JUIN 2017

Présidence de M. François ZOCCHETTO, sénateur-maire

Le vendredi trente juin deux mille dix-sept, à dix-huit heures, le conseil municipal, dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille dix-sept, comme le prévoient les articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance publique, sous la présidence de M. François ZOCCHETTO, sénateur-maire.

Étaient présents :

François ZOCCHETTO, sénateur-maire, Xavier DUBOURG, Danielle JACOVIAC, Didier PILLON, Philippe HABAUT, Jean-Paul GOUSSIN, adjoints, Jean-Pierre FOUQUET, Bruno de LAVENÈRE-LUSSAN, Anita ROBINEAU, Bruno MAURIN, Marie-Hélène PATY, Jamal HASNAOUI, Jacques PHELIPPOT, Martine CHALOT, Stéphanie HIBON-ARTHUIS, Mickaël BUZARÉ, Patrice AUBRY, Dorothée MARTIN, Anane BOUBERKA, Sophie DIRSON, Claude GOURVIL, Véronique BAUDRY, Jean-Christophe BOYER, Isabelle BEAUDOUIN, Aurélien GUILLOT, Catherine ROMAGNÉ, Georges POIRIER, Nadia CAUMONT, Pascale CUPIF et Florian MARTEAU, conseillers municipaux.

Étaient représentés :

- Marie-Cécile CLAVREUL, adjointe, par Stéphanie HIBON-ARTHUIS, conseillère municipale,
- Alexandre LANOË, adjoint, par François ZOCCHETTO, maire,
- Chantal GRANDIÈRE, adjointe, par Nadia CAUMONT, conseillère municipale,
- Jean-Jacques PERRIN, adjoint, par Xavier DUBOURG, adjoint,
- Béatrice MOTTIER, adjointe, par Jean-Paul GOUSSIN, adjoint,
- Gwendoline GALOU, adjointe, par Philippe HABAUT, adjoint
- Sophie LEFORT, adjointe, par Patrice AUBRY, conseiller municipal,
- Damiano MACALUSO, conseiller municipal, par Anane BOUBERKA, conseillère municipale,
- Alain GUINOISEAU, conseiller municipal, par Bruno de LAVENÈRE-LUSSAN, conseiller municipal,
- Josiane DEROUET, conseillère municipale, par Danielle JACOVIAC, adjointe,
- Pascal HUON, conseiller municipal, par Martine CHALOT, conseillère municipale,
- Philippe VALLIN, conseiller municipal, par Didier PILLON, adjoint,
- Florence QUENTIN, conseillère municipale, par Bruno MAURIN, conseiller municipal,
- Idir AÏT-ARKOUB, conseiller municipal, par Jean-Christophe BOYER, conseiller municipal.

Était excusé :

- Jean-Christophe GRUAU, conseiller municipal.

Florian MARTEAU et Sophie DIRSON sont élus secrétaires.

Jean-Paul GOUSSIN et Jean-Pierre FOUQUET sont désignés assesseurs.

La séance est ouverte à 18 h 00.

M. Le Maire : *Je vous rappelle que nous sommes réunis ce jour pour procéder à l'élection d'un adjoint, suite à la démission de Mme SOULTANI-VIGNERON de sa fonction d'adjointe et de son poste de conseillère municipale.*

Pour rappel, la démission d'un adjoint au maire est à adresser au Préfet. Cette démission est définitive à compter du jour de son acceptation par le Préfet et l'arrêté de délégation d'un adjoint devient caduc dès que la démission devient définitive.

Madame SOULTANI-VIGNERON a adressé sa lettre de démission, pour des raisons personnelles, au Préfet de la Mayenne, le jeudi 22 juin 2017 et en avait préalablement informé la mairie.

Cette démission porte sur ses fonctions d'adjointe au maire, sur son mandat de conseillère municipale et par voie de conséquence sur son mandat de conseillère communautaire.

Monsieur le Préfet de la Mayenne a accepté la démission de Samia SOULTANI-VIGNERON qui est donc devenue définitive ce 22 juin 2017.

L'article L2122-14 du Code général des collectivités territoriales mentionne que le poste d'adjoint au maire doit être pourvu dans les 15 jours, ce délai partant à compter de l'acceptation de la démission par le Préfet, soit le 22 juin 2017.

Nous sommes dans les délais. Cela tombait bien qu'il y ait un conseil municipal de toute façon de prévu car obligatoire.

En cas de vacance d'un poste d'adjoint, tout conseiller municipal peut se porter candidat à ce poste.

En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L2122-7 du Code général des collectivités territoriales qui disposent que l'adjoint est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Cet article ne prévoit pas l'obligation de pourvoir un siège d'adjoint devenu vacant par un nouvel adjoint de même sexe.

L'ordre des adjoints ne peut être modifié qu'en cas de vacance d'un poste d'adjoint et une nouvelle élection. Dans cette hypothèse, et faute de délibération du conseil municipal sur le rang du nouvel adjoint, celui-ci occupera le dernier rang des adjoints, chacun des adjoints restant passant au rang supérieur.

Ainsi, Monsieur Xavier DUBOURG, 2e adjoint, passerait au rang de 1er adjoint ; Madame Marie-Cécile CLAVREUL, 3e adjointe, passerait au rang de 2e adjointe ; Monsieur Alexandre LANOË, 4e adjoint, passerait au rang de 3e adjoint ; Madame Chantal GRANDIÈRE, 5e adjointe, passerait au rang de 4e adjointe ; Monsieur Jean-Jacques PERRIN, 6e adjoint, passerait au rang de 5e adjoint ; Madame Danielle JACOVIAC, 7e adjointe, passerait au rang de 6e adjointe ; Monsieur Didier PILLON, 8e adjoint, passerait au rang de 7e adjoint ; Madame Béatrice MOTTIER, 9e adjointe, passerait au rang de 8e adjointe ; Monsieur Philippe HABAULT, 10e adjoint, passerait au rang de 9e adjoint ; Madame Gwendoline GALOU, 11e adjointe, passerait au rang de 10e adjointe ; Monsieur Jean-Paul GOUSSIN, 12e adjoint, passerait au rang de 11e adjoint et Madame Sophie LEFORT, 13e adjointe, passerait au rang de 12e adjointe.

L'élection de ce jour concerne donc le poste de 13e adjoint.

Le code général des collectivités territoriales stipule que la majorité des membres en exercice doit assister à la séance. Ce qui est le cas : j'ai procédé à l'appel. Nous avons désigné les secrétaires et les assesseurs de séance.

J'appelle les secrétaires et les assesseurs à rejoindre la table de dépouillement. Je rappelle Florian MARTEAU, Sophie DIRSON, Jean-Pierre FOUQUET et Jean-Paul GOUSSIN.

Vous trouverez chacun à vos places, les bulletins. On va apporter aux assesseurs leurs bulletins.

Il vous appartient de remplir les bulletins avec un crayon, si vous le souhaitez et de mettre le bulletin dans l'enveloppe qui est prévue à cet effet.

Vous avez tous vos bulletins.

Je rappelle qu'un certain nombre de conseillers municipaux ont un pouvoir que je rappellerai au fur et à mesure de l'appel des noms.

Je le redis quand même : Stéphanie HIBON-ARTHUIS représente Marie-Cécile CLAVREUL, Xavier DUBOURG représente Jean-Jacques PERRIN, Jean-Paul GOUSSIN représente Béatrice MOTTIER, Philippe HABAULT représente Gwendoline GALOU, Patrice AUBRY représente Sophie LEFORT, Anane BOUBERKA représente Damiano MACALUSO, Bruno de LAVENÈRE-LUSSAN représente Alain GUINOISEAU, Danielle JACOVIAC représente Josiane DEROUET, Martine CHALOT représente Pascal HUON, Didier PILLON représente Philippe VALLIN, Bruno MAURIN représente Florence QUENTIN, Jean-Christophe BOYER représente Idir AÏT-ARKOUB et Jean-Pierre FOUQUET représente Anita ROBINEAU.

M. Le Maire : *Oui bien sûr. Monsieur GUILLOT, je vous donne la parole.*

Aurélien Guillot : *Je suis un petit peu surpris parce que je vois déjà des conseillers municipaux voter. Or, on n'a pas de candidat, on n'a pas fait d'appel à candidature. On ne sait pas quel candidat soutient la majorité. Je vois déjà des gens voter donc...*

Le Maire : *Je n'ai pas terminé...*

Aurélien Guillot : *Non mais il y a déjà des gens qui votent alors que l'on ne connaît pas l'intégralité des candidatures donc je trouve ça...*

Le Maire : *44 Un moment important puisque je vais proposer la candidature de Monsieur Jacques PHELIPPOT pour le poste de troisième adjoint et bien sûr je vais demander s'il y a d'autres candidats.*

Y a-t-il d'autres candidats ?

Non. Donc je vous propose de passer au vote.

Vous avez le droit de prendre la parole, je vous la donne. Monsieur GUILLOT.

Aurélien Guillot : *Ce sont des affaires qui sont relatives à la majorité donc je voterai blanc. Néanmoins, vous avez dit que ce sont des raisons personnelles et non pas politiques de la démission de Samia SOULTANI, néanmoins elle a exprimé dans la presse, aujourd'hui, un sentiment qu'il y a une difficulté à travailler collectivement. Êtes-vous en mesure de travailler collectivement et uni au sein de la majorité municipale jusqu'à la fin du mandat. On peut se poser un certain nombre de questions.*

Le Maire : *Alors je vous rassure, non seulement moi-même mais l'équipe municipale, qui sera, je l'espère, composée de treize adjoints dans quelques instants, et toute l'équipe de la majorité est parfaitement disposée à continuer à travailler sur le programme que nous avons établi. Voilà.*

Quant à Madame SOULTANI-VIGNERON qui a démissionné, je respecte sa décision comme d'autres l'ont dit et il n'appartient qu'à elle d'en expliquer les raisons. En tout cas, quand je dis pour raisons personnelles, c'est ce qu'elle a indiqué.

Le Maire : *Madame BAUDRY.*

Véronique Baudry : *Je m'étonne du nombre d'absents ce soir pour un vote aussi important justement au niveau de ce conseil municipal. C'est un nombre d'absents y compris d'adjoints actuellement élus qui est extrêmement surprenant.*

Le Maire : *N'en déduisez rien. Ce conseil municipal était prévu à l'origine c'est vrai pour désigner les grands électeurs. Ayant participé à des conseils municipaux du même type, je peux vous dire qu'il y avait rarement une pleine assistance. Je pourrais vous donner les raisons de l'absence de chacune des personnes mais dans un certain nombre de cas, d'ailleurs dans tous les cas, ce sont des motifs purement personnels qui n'ont pas à être exposés et c'est parfaitement régulier. N'en déduisez absolument rien, d'ailleurs chaque personne absente a donné un pouvoir.*

Le Maire : *Nous allons passer au vote. Je rappelle pour ceux qui envisagent de voter pour Jacques PHELIPPOT que cela s'écrit pour son nom « P H E L I P P O T ».*
Chacun va voter à l'appel de son nom et je vous rappelle que les bulletins doivent être mis dans les enveloppes bleues.

(déroulement du vote – dépouillement du scrutin)

Le Maire : *Le résultat du scrutin que vous attendez tous avec impatience, surtout l'intéressé :*
Nombre de conseillers présent à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0,
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 44,
Bulletins nuls ou blancs : 9,
Suffrages exprimés : 35,
Majorité absolue des suffrages exprimés : 18,
A obtenu, Jacques PHELIPPOT : 35 voix.

En conséquence, je proclame, 13e adjoint au maire, Monsieur Jacques PHELIPPOT.

Je vais lui demander de s'avancer enfin de venir ici. Je vais lui remettre l'écharpe d'adjoint.

Je souhaite bonne chance à Jacques PHELIPPOT dans l'exercice de ses missions. Merci

L'ordre du jour est épuisé, mais je vais vous demander de rester dans la salle d'abord parce que nous avons une deuxième séance de conseil municipal dans cinq minutes et entre temps nous devons chacun, je crois, signer le procès-verbal de la réunion qui vient de se dérouler.

La séance est levée à 18h38.